

Compte-rendu du conseil municipal

29 septembre 2018

PRESENTS : Gilles RUAT, Annie CARLET, Yves ATTARD, André RICHARD, Serge COHADE, Christian BOURDIER, Martine ROBERT, Christian ROYER, Pascal MARTIN, David VIALLET.

POUVOIR : Andrée LIONNET donne pouvoir à Gilles RUAT

ABSENTS : Claire VIGOUROUX, Chantal LIOTARD, Daniel VAUZELLE.

Point N° 1 : Approbation à l'unanimité du compte-rendu du dernier conseil municipal du 04 août 2018

Point N° 2 :

- Fixation d'un tarif de vente de terrain en zone UI A

M le Maire rappelle que notre commune a une carte communale qui est le document d'urbanisme qui régit les différentes zones constructibles sur son territoire.

Zone N : zone Naturelle destinée à l'agriculture ou la forêt suivant le règlement de boisement

Zone U : urbanisable donc constructible pour le particulier.

Zone UI a : constructible pour l'Industrie et l'artisanat, construction à usage d'habitation interdite

Zone UI b : constructible pour l'artisanat, commerces et habitation de l'artisan ou du commerçant

M le Maire rappelle que la commune possède un terrain situé en zone UIa et qu'elle n'a pas défini de prix de vente au m² pour les terrains lui appartenant situés dans cette zone.

La proposition de Mr le Maire de fixer un prix de 5 € /m² en zone UIa est approuvée à l'unanimité

Point N° 3

Demandes d'acquisition de terrain.

3-a : La SARL *Ladouble/Lambard* sollicite l'acquisition d'une partie du « pré aux ânes » parcelle I 1516 en Zone UIa.

3-b: Demande d'acquisition d'une parcelle du domaine privé de la commune par un particulier dans le bourg de Siaugues-St-Romain.

Mr Le Maire propose de vendre les parcelles de terrain demandées suivant les tarifs fixés en conseil municipal, les frais de bornage et les frais d'actes afférents à ces ventes seront à la charge des demandeurs respectifs.

Propositions acceptées à l'unanimité.

Point N° 4 :

Validation des coûts de scolarité pour des élèves extérieurs à notre commune.

Après avoir présenté les différents postes de dépenses relatifs à la scolarité d'un enfant dans notre école publique, M le Maire propose de facturer aux communes extérieures ayant des enfants scolarisés chez nous le montant de 1020.96 €/élève /an qui représente le coût moyen des frais de scolarité d'un élève scolarisé à l'école Alice et Albert THOMAS.

Point N° 5 : Mise au point du marché réhabilitation de la Place du Foirail

Lors du dernier conseil le CM a choisi l'entreprise CHEVALIER pour conduire les travaux de réhabilitation de la Place du FOIRAIL Depuis nous avons rencontré l'entreprise afin de

faire une mise au point définitive du marché, le montant final de celui-ci est fixé à 147 922.79 € HT.

A l'unanimité le conseil autorise Mr le Maire à signer ce marché pour un montant de 147 922.79 € avec l'entreprise CHEVALIER.

Point N° 6 : Demande de classement de la commune en catastrophe naturelle pour sécheresse.

Tous les agriculteurs de la commune concernés sont invités à se rapprocher de la mairie pour obtenir des explications sur la procédure à suivre.

Point N° 7 : Signature d'une convention entre le département et la commune dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Le département propose aux communes de regrouper les travaux éligibles aux certificats d'économie d'énergie afin d'atteindre un seuil minimal (50 Gigawatt) qui permet de les vendre auprès des fournisseurs d'énergie afin d'inciter ces derniers à avoir une démarche active auprès de leurs clients dans le but de les amener à faire des économies.

Le département vend ensuite ces certificats après mise en concurrence et rend aux communes une partie du prix de vente en fonction de leurs travaux éligibles à ces économies.

Autorisation est donnée à M le Maire de signer cette convention en date du 1^{er} janvier 2019.

Point 8 :

Révisions des Exonérations communales sur la TH et le Foncier bâti.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer les exonérations communales portant sur la TH et la TFPB concernant les gîtes ruraux, les chambres d'hôtes et les meublés de tourisme.

Point N° 9 : Divers

9-1 : -demande de subvention du Groupement de Football : Langeac-Saugues-Siaugues. Le groupement demande 900 €. La commune donnait 865 € au club de football. Mr le Maire propose d'attribuer une subvention de 500 € et 365 € sous forme de règlement de matériel acquis par le GL2S qui regroupe les enfants de Langeac, Saugues et Siaugues.

Proposition adoptée à l'unanimité

9-2 : Info assurance : auto mission des collaborateurs et des élus

9-3 : mise en place de la procédure de reprise des concessions dans les cimetières de la commune : les familles seront informées par voie d'affichage en mairie et à l'entrée des cimetières :

- de la date de première visite de constat d'abandon

- de la liste des concessions avec le nom des familles et/ou l'emplacement des concessions dans le cimetière.

9-4 : M le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires de voirie doivent être effectués : réalisation d'une plateforme de réception des déchets verts à Siaugues, aménagement de la chute d'eau pour prélèvement domestique à Limagne, travaux de renforcement de la voirie à Ste Marie des Chazes. Il propose de valider le devis fourni par l'entreprise CUBIZOLLES pour un montant total de 12 470 € HT.

Proposition validée à l'unanimité.